

ON S'ABONNE :

A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE : Un an, 16 fr. Six mois, 9 fr. Trois mois, 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.

L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

PRIX DES INSERTIONS :

ANNONCES, 25 centimes la ligne

RÉCLAMES, 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSENT LES MERCREDI ET SAMEDI

CALENDRIER DU LOT.

| DATE | JOURS. | FÊTE. | FOIRES. | LUNAISONS. |
|------|--------|---------------|--|----------------------------------|
| 2 | Dim. | Quinquagésime | | P. Q. le 6 à 8 h. 20' du soir. |
| 3 | Lundi | se Cunégonde. | Limogne, Montcuq, Bagnac. | P. L. le 14, à 5 h. 15' du soir. |
| 4 | Mardi | s. Casimir. | Frayssinet. | D. Q. le 21, à 2 h. 26' du soir. |
| 5 | Mercr. | Les Cendres. | Puy-l'Évêque, Souceyrac, Dégagnac, Martel. | N. L. le 28, à 4 h. 59' du soir. |

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 lignes de réclames. — Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, n° 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

| DERN. LEVÉE DE BOÎTE. | DÉSIGNATION DES COURTIERS. | DISTRIBUTION. |
|-----------------------|---|------------------|
| 7 h. 30' du matin. | Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi. | 6 h. 30 m. du s. |
| 7 heures du soir. | Brives (Gourdon), Montauban, Caussade, Toulouse, Castelnau-Montriat. | 7 h. du m. |
| 10 heures du soir. | Figeac (Labbenque, l'Aveyron), Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque, Cazals, St-Géry. | 7 h. du m. |
| | | 6 h. 30 m. du s. |

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 26 février 1862.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* :

Le général de division Cousin-Montauban a adressé à l'Empereur la lettre suivante :

Paris, le 21 février 1862.

Sire, lorsque Votre Majesté a fait présenter au Corps Législatif un projet de loi ayant pour objet de faire accorder au général commandant en chef l'expédition française en Chine une récompense nationale, Elle devait croire que ce Corps politique, s'associant à la pensée qui voulait rappeler un titre glorieux pour la France, accueillerait avec empressement ce projet.

Il n'en a pas été ainsi, et, dans sa séance du 19 février courant, quelques membres ont paru protester contre les intentions de l'Empereur, et, j'ose le croire, contre celles de la nation.

Dans ces conditions, Sire, je prends la respectueuse liberté de supplier Votre Majesté de vouloir bien faire retirer le projet de loi tendant à me faire accorder une dotation.

Quelque médiocre que soit ma fortune, Sire, je serai profondément affligé de voir la pensée de l'Empereur et la gloire de l'armée livrées à une discussion d'un intérêt qui m'est personnel.

Je suis, Sire, avec le plus profond respect, de Votre Majesté, le très-humble et très-dévoûé sujet.

Le général de division, sénateur,

COUSIN-MONTAUBAN comte de PALIKAO.

Sa Majesté a daigné écrire en réponse la lettre qui suit :

Paris, le 22 février 1862.

Mon cher général, la demande que vous me faites de retirer le projet de dotation vous est inspirée par un sentiment dont j'aime à vous voir animé; mais je ne retirerai pas ce projet. Le Corps Législatif peut à son gré ne pas trouver digne d'une récompense exceptionnelle le chef d'une poignée d'héroïques soldats, qui, à travers tant de difficultés et de dangers oubliés le lendemain du succès, ont été au bout du monde planter le drapeau de la France dans la capitale d'un empire de 200 millions d'âmes; le chef qui tout en maintenant la dignité et l'indépendance de son commandement, a su conserver avec nos alliés, les relations les plus utiles et les plus amicales.

A chacun la liberté de ses appréciations. Quant à moi, je désire que le pays et l'armée sachent que, juge obligé des services politiques et militaires, j'ai voulu honorer par un don national une entreprise sans exemple. Car les grandes actions sont le plus facilement produites là où elles sont le mieux appréciées, et les nations dégénérées marchent seules la reconnaissance publique.

Recevez, mon cher général, l'assurance de ma sincère amitié.

NAPOLÉON.

La lettre de l'Empereur au commandant en chef de l'armée de Chine a produit une impression profonde. Ces paroles vont droit au cœur de la France. Grand souverain d'une grande nation, Napoléon III ne sépare pas ce qui est glorieux de ce qui est utile, et poursuit avec la même ardeur la réalisation de ce double problème : le bien-être matériel du peuple et la grandeur nationale.

En récompensant un général qui a porté le nom de la France et l'étendard du christianisme dans l'extrême Orient, l'Empereur a obéi à une

inspiration profondément démocratique. La dotation du comte de Palikao est comme la croix d'honneur donnée au drapeau d'un régiment.

Dieu nous garde, du reste, de commenter la lettre de l'Empereur ! Le moindre ouvrier et le moindre paysan la comprendront aussi bien que nous. Avec un admirable instinct, le patriotisme des masses comprendra ce qu'il y a de beau et de fécond dans ce budget de la gloire.

(Constitutionnel). Paulin LIMAYRAC.

BULLETIN

Le mouvement insurrectionnel qui vient d'éclater en Grèce, a été maîtrisé à son origine. Une dépêche de Vienne assure que les insurgés, ont été battus sous les murs de Nauplie et à Tyrinthe. La diversion, le désespoir et la désertion sont à l'ordre du jour. De nombreuses arrestations ont eu lieu à Athènes. Le général Hahn occupe Nauplie et investit la forteresse. Les révoltés demandent à capituler.

L'insurrection avait constitué un gouvernement provisoire composé d'un ex-juge et de quatre avocats. Au début du mouvement, la garnison seule de la ville se révolta, et les troupes de la forteresse, qui commençaient le bombardement, n'auraient consenti à se réunir aux insurgés qu'au moment où la fausse nouvelle de l'abdication du roi leur serait parvenue. Les propriétés publiques et privées ont été respectées dans la ville de Nauplie qui compte une population de 12,000 habitants. — Les deux princes de Bavière, qui étaient partis pour la Grèce, ont été rejoints à Corfou par le bateau à vapeur envoyé à leur recherche. Ils sont rentrés à Trieste.

A Turin, plusieurs députés demandent que les séances de la chambre soient suspendues jusqu'au 15 mars. Cette proposition a dû être discutée lundi.

Dans toutes les villes du royaume de Naples les démonstrations unitaires se succèdent. — La conscription vient de s'opérer à Capoue et à Eboli et nous devons signaler comme une chose curieuse que dans cette dernière ville les pères Capucins y ont participé.

Les correspondances prussiennes assurent qu'un projet de loi doit être présenté aux chambres, portant abolition des passeports.

Les autorités russes, dit la *Patrie*, continuent de sévir, et déportent en masse prêtres, propriétaires, hommes de lettres, marchands, ouvriers, chrétiens et juifs; tous, sans distinction, sont exposés à leurs coups. Le *Journal officiel* de Varsovie a publié une longue liste de 143 personnes envoyées dernièrement en Sibérie. Le télégraphe nous apporte encore les noms des hommes les plus recommandables qui sont allés rejoindre leurs frères dans ce lieu où, depuis 30 ans, tant de Polonais ont expié leur patriotisme.

Enfin, un ordre du lieutenant de Pologne, daté du 24 février, nous apprend aujourd'hui qu'il n'y aura plus ni enquête, ni arrestation, pour les délits commis avant la proclamation de l'état de siège.

L'archevêque Felinski vient de visiter l'hôpi-

tal et l'hospice des pauvres israélites. — C'est le 15 mars que les conseils de districts et les conseils municipaux entreront en fonctions dans tout le royaume.

Dans la Chambre des Députés à Madrid a eu lieu une interpellation de M. Castro au sujet des chemins de fer des Aldudes. M. le Ministre de Fomento a fortement combattu le projet de cette ligne sous tous les rapports.

M. Polanco a combattu le projet de cette ligne sous le rapport du tracé commercial et de la défense du territoire.

Un nouveau ministère vient d'être formé à Lisbonne. Le marquis de Loulé est nommé président.

L'armée fédérale vient d'obtenir un nouveau succès. Le fort Henry est tombé en son pouvoir, après une vive résistance. Un seul homme a été tué. La dépêche par laquelle la nouvelle de cette action a été lue à la Chambre des représentants, y a excité le plus vif enthousiasme. — L'expédition sous les ordres du général Burnside a aussi défilé, après un long combat, la flotte des confédérés, près des îles Roanoke, et fait 3,000 prisonniers. Il y a eu un millier de tués ou blessés de chaque côté. — Les fédéraux ont pris Elisabeth-City, qui a été livrée aux flammes, et s'avancent vers Edentown.

L'insurrection de Ningpo (Chine) s'est emparée de la ville. Les rues sont littéralement couvertes de morts. Les étrangers sont traités avec modération.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Berlin, 24 février.

On mande des frontières de la Pologne, le 24 février, que, par un ordre daté de ce jour, émané du lieutenant-général de la Pologne, il n'y aura plus ni enquêtes, ni arrestations pour les délits commis avant la proclamation de l'état de siège. Mgr Felinski se concilie la sympathie générale; les églises sont très-fréquentées par toutes les classes de la société.

Vienne, 24 février.

Le bruit court que la convocation de la diète de Transylvanie est résolue.

New-York, 11 février.

L'expédition de Burnside a capturé Roanoke; elle y a débarqué des troupes, après avoir coulé les canonnières des confédérés. Le *Philadelphia enquirer* prétend que les confédérés reconnaissent que les seuls obstacles à l'expédition de Burnside dans sa marche sur Norfolk sont les marais et les maladies. La panique règne à Norfolk et à Portsmouth. Le général Stone, qui commande à Bulls Bluff, a été arrêté et envoyé au fort Lafayette. La chambre des représentants a adopté la loi d'émission de 10,000,000 de billets sur demande.

New-York, 12 février.

L'expédition de Burnside a complètement détruit la flotte confédérée à Roanoke. L'affaire a été très-chaude. Les pertes de chaque côté ont été, dit-on, de 1,000 tués et blessés. L'expédition a pris Elisabeth-City, qui a été entièrement brûlée, et elle s'est avancée sur Edentown. Les fédéraux se sont emparés du pont traversant le fleuve Tennessee; ils ont ainsi coupé la principale communication entre Memphis et Columbus. Le bruit court que les confédérés ont évacué Bowling green. Le rapport du comité de défense du congrès sera favorable à l'établissement de dépôts maritimes sur le bord des lacs Michigan, Erié, Ontario, et aux fortifications des frontières septentrionales. Un projet de loi doit être présenté au congrès, afin de révoquer le président du pouvoir de défendre, pendant les insurrections, les exportations d'articles nécessaires dans

l'intérêt public. Dans les discussions du congrès sur le projet de fortifications, M. Doolittle dit ne pas croire au danger d'une guerre avec aucune puissance maritime, et il a cité le discours de S. M. l'Empereur des Français comme un symptôme de paix. Le discours de l'Empereur a été bien reçu à New-York; il y a exercé une influence favorable sur les fonds.

New-York, 12 février.

Le 12, Burnside a pris les îles Roanoke, après un long combat. La perte, des deux côtés, s'est élevée à un millier d'hommes tués ou blessés; il y a eu 3,000 prisonniers.

Les fédéraux s'avancent vers Elisabeth-City, laquelle ville a été brûlée et évacuée. Les fédéraux marchent sur Edenton.

Le projet relatif à l'émission des notes bills passera demain au sénat.

Le coton est ferme. — Or, 4.

Vera-Cruz, 21 janvier.

Le général Gasset et plusieurs officiers sont arrivés de la Havane. Les alliés se seraient avancés jusqu'à Espiritu-Santo sans avoir d'engagement. Le général Miramon est parti de la Vera-Cruz.

Canton, 15 janvier.

Ningpo est encore en la possession des insurgés. Les rues sont littéralement couvertes de morts. Les insurgés continuent de traiter les étrangers avec modération. Le bruit court que Hangchors a été capturé par les insurgés. Au Japon, les nouveaux règlements ne sont pas satisfaisants. Les ordres des autorités japonaises relatifs au commerce anglais sont de nature à créer des différends.

On lit dans le *Journal de la Vienne* du 19 février :

Nous recevons de M. l'abbé Reys la lettre suivante :

Poitiers, 18 février.

Vous avez publié dans votre numéro d'hier la lettre par laquelle Sa Grandeur l'évêque de Poitiers adresse à S. Exc. M. Thouvenel un démenti catégorique aux allusions qu'aurait renfermées son sermon du 30 juin.

La protestation de Monseigneur, dont il ne m'appartient pas de discuter les termes, m'a rempli de joie, et je puis vous affirmer qu'elle satisfera également un grand nombre de mes confrères du diocèse. Après le mandement de Ponce Pilate, le sermon d'Hérodote III nous avait profondément émus, et c'est avec une affliction sincère que les prêtres, vieux par l'âge et l'expérience, croyaient voir le clergé conduit dans une voie qui n'est celle ni de la prudence, ni des idées que nous avons pour mission de propager.

Le premier devoir du prêtre est, après le respect de Dieu, d'enseigner le respect du souverain et la soumission aux grands principes sur lesquels reposent l'ordre social et la gloire du pays. Soyez convaincu que l'immense majorité du clergé de la Vienne et des Deux-Sèvres partage ces convictions. J'ai vécu pendant plus de quarante ans dans son sein; j'y compte de nombreux amis, et il serait injuste de faire retomber sur tous les erreurs de quelques-uns.

En s'indignant contre une fausse interprétation de ses paroles, en protestant qu'il n'a jamais eu l'intention de rechercher des textes d'occasion contre Sa Majesté, Monseigneur donne à la fois un exemple et une leçon. Nous recevons l'une avec humilité et nous suivrons l'autre avec confiance. Monseigneur, croyez-le bien, ne sera point trompé dans son attente; il connaît notre dévouement à Napoléon III, il sait notre reconnaissance pour le défenseur généreux de l'Église et le véritable protecteur du clergé français.

Agréez, Monsieur le rédacteur, mes respectueuses salutations.

Le doyen du ministère pastoral dans le diocèse de Poitiers. P. REYS.

M. le ministre de l'intérieur vient d'autoriser la distribution immédiate des journaux anglais à leur arrivée et sans examen préalable. Deux ou trois feuilles seulement, peu connues en France,

même de nom, et sans aucun crédit en Angleterre, sont exceptées de cette mesure libérale, par la raison que ces feuilles font métier de diffamation, et ne parlent de la France et du gouvernement qu'elle s'est donnée, que pour les injurier et les calomnier l'un et l'autre. Ce sont là des journaux de scandale; ce ne sont pas des journaux de discussion.

Tous les esprits qui aiment la véritable liberté applaudiront, en France et en Angleterre, à cette nouvelle mesure prise par M. le comte de Persigny. Ils aimeront aussi à se souvenir que le ministre qui établit aujourd'hui la libre circulation de la pensée entre les deux pays, avait déjà inauguré, par la suppression des passeports, la libre circulation des personnes. Tout se tient dans une bonne politique. (Constitutionnel)

Quelques journaux, qui prétendent au patronage exclusif des classes laborieuses, affectent de déplorer l'augmentation que vont subir les droits sur le sel et le sucre, comme un mal sans compensation; et nous ne serions pas surpris de voir ces lamentations excessives portées à la tribune par des députés plus préoccupés de leur popularité personnelle que du bien général. Aussi croyons-nous nécessaire d'aller au fond des choses, et au nom des intérêts même qu'on prétend défendre et que l'on comprend si mal, de faire justice de ce vain étalage d'arguments sans valeur.

Examinons donc sérieusement, avec les gens de bonne foi, l'objet et le résultat de ces aggravations momentanées d'impôts, et voyons s'il est exact de dire qu'elles pèseront plus lourdement sur les classes laborieuses que sur les familles aisées, et si elles ne seront compensées par aucun avantage.

S'agit-il de pourvoir à une dépense nécessairement improductive, comme une guerre? S'agit-il au moins d'éteindre les dettes anciennes avec le produit d'impositions nouvelles? Ni l'un ni l'autre. Les 60 millions que l'on compte obtenir des deux surtaxes sont la ressource principale du budget extraordinaire; ils seront consacrés entièrement et exclusivement aux travaux publics dont le Corps législatif jugera l'exécution nécessaire.

L'objet unique des deux surtaxes est donc de développer, par l'achèvement de notre réseau de chemins de fer, un des éléments essentiels de notre prospérité intérieure. Les travaux qu'elles permettront de distribuer sur les divers points de l'Empire sont des travaux éminemment productifs, non-seulement par l'élan que la facilité des communications ne manque jamais de donner à la production agricole, mais par les salaires qu'ils répandent. Avons-nous besoin de dire que ce sont les classes laborieuses qui profitent surtout de cette abondance des salaires, et qui sont intéressés à ce qu'on ne tarisse pas chez nous le budget du travail?

Prétendrait-on, par hasard, que les avantages de toute nature que les classes laborieuses retireront directement de la multiplication des salaires et du développement général des ressources du pays ne peuvent pas être mis en balance avec les charges nouvelles que les deux surtaxes entraîneront pour le consommateur? L'examen des faits va répondre.

Les sels consommés en France peuvent se classer en trois catégories.

Ce sont d'abord les sels employés, comme matière première, par l'industrie, et qui peuvent, à ce titre, être considérés comme une source de salaires. Non-seulement ces sels ne sont pas atteints par la surtaxe, mais ils vont être dégrèvés du droit qu'ils ont supporté jusqu'ici.

Nous trouvons ensuite les sels employés pour les salaisons. Le poisson tient la place, de beaucoup la plus considérable, parmi les salaisons qui entrent dans l'alimentation des classes populaires. Or, les sels employés par la pêche sont et continuent d'être exempts de tous droits. Le Gouvernement eût volontiers étendu la même immunité à tous les sels destinés aux salaisons, sans l'impossibilité de surveiller un commerce disséminé sur tous les points du territoire, et de prévenir la fraude. Cette immunité aurait-elle d'ailleurs produit un bien grand résultat?

Un kilogramme de sel suffit pour préparer de 5 à 10 kilogrammes de viande. La proportion employée dans la préparation du beurre ou la fabrication des fromages est beaucoup moindre. Prenons la proportion la plus faible: 1 kilo de sel par 5 kilos de matière alimentaire. La surtaxe aura donc pour effet d'élever d'un centime à la livre les frais de fabrication des salaisons. N'est-il pas évident que le

commerce de détail, retenu par la concurrence, ne pourrait trouver dans un si faible accroissement de frais le prétexte de la moindre augmentation de prix; et que la surtaxe pèsera en partie sur le fabricant et en partie sur le marchand, mais point sur le consommateur.

Nous serions donc fondés à déduire les sels employés par les salaisons des sels qui entrent dans la consommation générale. Confondons-les cependant avec ces derniers. Le produit attendu de la surtaxe est de 32 millions de francs. Pour une population de 38 millions d'âmes, cela représente 80 cent. par tête, ou 4 francs par famille de cinq personnes.

C'est à peine le prix de deux journées de travail. Quel est l'ouvrier pour qui ce sacrifice ne sera pas largement compensé par l'élévation de son salaire? Les travaux publics, en effet, n'ont pas seulement pour conséquence d'assurer de l'occupation à un grand nombre de bras. Comme ils sont recherchés par les ouvriers d'élite, ils entraînent une augmentation dans le salaire payé par les travaux privés.

La multiplication et l'élévation des salaires sont deux grands résultats qui profitent exclusivement aux classes laborieuses. Nous pourrions donc retourner l'argument favori des feuilles qui se donnent comme les champions des intérêts populaires; et comme les classes aisées, qui supporteront leur bonne part des surtaxes, payent les salaires et ne les reçoivent point, il nous serait aisé de dire que ce sont elles qui feront les frais de cet accroissement de travail. Nous nous en garderons bien. Si rien n'est plus dangereux que d'établir une opposition entre les intérêts des diverses classes de la société, rien n'est en même temps plus contraire à la vérité des faits économiques. Aucune partie du corps social ne peut être lésée sans que toutes les autres ne ressentent le contre-coup de sa souffrance.

Nous pourrions recommencer pour le sucre les calculs et les raisonnements que nous venons de faire pour le sel et avec bien plus de force; car on ne prétendra pas que le sucre, qui est employé en si grande quantité par des industries de luxe, soit d'un usage aussi général et aussi inévitable que le sel? Nous nous en rapporterons au bon sens des lecteurs.

La véritable question, celle que tout le monde doit se poser est celle-ci: Lequel vaut mieux de supporter momentanément une surcharge que le progrès de la richesse publique allégera, et permettra même de supprimer, ou de suspendre les travaux destinés à doter l'agriculture et l'industrie de voies de transport perfectionnées?

Nous sommes convaincus qu'à cette question il n'y aura qu'une seule réponse. Nous en avons pour garants l'empressement et l'ardeur avec lesquels, de tous les points du territoire, on presse le Gouvernement d'entreprendre ou de poursuivre les travaux dont les études ont été faites, ou de commencer de nouvelles études. Agriculteurs ou industriels, tous sentent que la facilité et le bon marché des transports seront pour eux une source de richesse.

Attaquer les surtaxes c'est attaquer le budget du travail, et ceux qui s'unissent, écrivains ou députés, à cette croisade malheureuse, dans une vue de recherche de popularité, ne font pas la part du bon sens des masses. Celles-ci sont plus intelligentes de leurs véritables intérêts, et, par-delà le léger sacrifice qui est temporairement imposé à l'universalité des citoyens, elles savent voir les bénéfices permanents dont elles recueilleront la meilleure part. (Constitutionnel.) L. BONIFACE

Il est un conseil que nous croyons devoir donner aux porteurs de rentes 4 1/2: c'est de ne pas se soustraire, par indifférence ou par négligence, à l'initiative que l'Etat attend d'eux.

Une transaction, inspirée par une prévoyante sollicitude pour leurs intérêts, leur est proposée: l'Etat leur offre en rentes 3 pour cent un revenu égal à celui qu'ils avaient en rentes 4 1/2; en leur donnant la faculté d'échanger un fonds contre l'autre, l'Etat leur fournit l'occasion unique de mettre désormais leur revenu à l'abri de toutes les chances de réduction, et en même temps d'assurer à leur capital toutes les chances d'accroissement. A quelle condition les rentiers pourront-ils profiter de cet avantage? A la condition de faire connaître jusqu'au 6 mars leur adhésion à la proposition du gouvernement.

Les rentiers n'ont donc pas seulement la faculté de choisir entre une situation avantageuse et une situation précaire: pour obtenir la situation avantageuse que l'Etat leur ménage,

ils doivent faire acte d'initiative, il faut qu'ils fassent une simple démarche, il faut qu'ils déclarent leur choix.

Lors de la conversion de 1852, la question d'adhésion ou de refus à la proposition du gouvernement n'était pas posée pour les rentiers de la même manière. C'était à ceux qui n'acceptaient pas la conversion qu'était imposée la démarche active; c'était à eux de faire connaître leur refus. Ceux qui l'acceptaient, au contraire, n'avaient ni rien à dire, ni rien à faire. Leur silence et leur inaction étaient interprétés comme un acquiescement.

En présence de la conversion facultative actuelle, il importe aux rentiers de le bien comprendre, leur position est différente. La maxime commode: qu'il ne dit rien, consent, ne peut leur être appliquée. S'ils ne disent rien, s'ils ne font rien, s'ils demeurent inertes pendant le délai qui leur est accordé, leur abstention sera considérée comme un refus, et les bénéfices de l'option qui leur est offerte seront perdus pour eux.

Ce n'est pas sans raison que, dans l'intérêt des rentiers, nous nous préoccupons des conséquences fâcheuses de leur inertie. Les habitudes, et on pourrait dire les mœurs des petits capitalistes et des petits rentiers, sont bien connues. Le rôle passif est trop souvent celui qu'ils préfèrent. Combien de fois ne les a-t-on pas vus, dans les affaires industrielles, négliger la surveillance de leurs intérêts et subir des décisions d'assemblées générales auxquelles, par incurie, ils avaient perdu l'occasion d'exercer leurs droits! Combien de fois n'ont-ils pas eu à regretter le peu de soin qu'ils avaient pris de se tenir au courant des affaires qui les touchaient de si près, et la paresseuse répugnance avec laquelle ils avaient reculé devant le moindre dérangement!

Que les rentiers se prémunissent donc aujourd'hui contre cette dangereuse tendance à l'apathie! Qu'ils comprennent bien que, s'ils veulent adhérer à la conversion, cette adhésion ne peut être ni muette ni passive! Qu'ils envisagent avec une intelligence véritable de leurs intérêts quelles seraient pour eux, dans la circonstance actuelle, les conséquences de l'inaction!

S'ils s'abstenaient de faire usage de leur discernement, leur silence serait une réponse négative donnée à la question que le gouvernement leur adresse.

Par leur inertie, ils diraient: « Nous refusons la sécurité que le gouvernement nous offre pour la conservation intégrale de nos revenus. Nous refusons la chance d'accroissement de capital que le gouvernement met à notre disposition. » Et une fois le délai de l'option expiré, qu'arriverait-il? Les rentiers, qui n'auraient pas su prendre leur parti à temps, auraient pris en réalité le parti le plus contraire à leurs intérêts. Ils n'auraient plus qu'un fonds menacé d'une réduction prochaine de revenu, un fonds pour lequel les chances de plus-value et de dépréciation ne seraient plus équilibrées, un fonds qui par la menace de la réduction d'intérêt aurait perdu toute chance de hausse, et ne resterait plus exposé qu'aux chances de baisse.

Les rentiers avertis ne commettront pas cette faute de jugement. Appelés à prononcer sur l'avenir qu'ils veulent se faire dans les fonds publics, ils ne choisiront pas pour eux-mêmes la position la plus défavorable, lorsqu'au contraire pour s'assurer la situation la plus avantageuse, ils n'ont d'autre effort à faire que de donner une signature au receveur général, au receveur particulier ou au percepteur.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Corps Législatif.

Le Corps législatif s'est réuni aujourd'hui en comité secret pour la lecture du projet d'Adresse. S. Exc. M. le comte de Morny a fait cette lecture, qui a été fréquemment interrompue par de bruyantes marques d'approbation.

Projet d'Adresse du Corps législatif lu en comité secret, le 22 février, par M. le comte de Morny, président:

« Sire, « Les assurances pacifiques que Votre Majesté nous donne nous remplissent de satisfaction et d'espérance; car toutes les améliorations que Votre Majesté désire voir se réaliser, et qui doivent accroître le bien-être du peuple, ne peuvent s'accomplir qu'avec l'aide de la confiance publique, résultat d'une paix longue et bien affermie.

» Les visites des souverains en France auront toujours cet avantage, qu'en venant juger par eux-mêmes votre caractère et celui de la nation, ils comprendront combien sont injustes les défiances et les préventions qui divisent quelquefois les gouvernements et les peuples.

» Votre Majesté n'a fait la guerre que pour des causes où l'honneur et les intérêts de la France étaient engagés, et nous savons qu'elle ne se laissera jamais entraîner ni par des prétentions ambitieuses ni par des préjugés qui seraient également contraires à nos intérêts et aux idées de notre époque.

« Votre Majesté a judicieusement agi en reconnaissant le royaume d'Italie. — La France ne pouvait pas avoir sacrifié tant d'hommes et tant d'argent pour laisser compromettre ensuite le résultat politique de ses victoires. La France est catholique et libérale; elle veut que le chef de la Religion soit indépendant et vénéré; mais elle favorise toujours la vraie liberté, ainsi que le progrès moral et matériel des populations. La satisfaction de ces sentiments rencontre en Italie bien des obstacles, mais notre confiance dans vos loyales intentions est absolue. Ne vous laissez donc pas décourager, Sire, ni par des refus persistants, ni par des aspirations impatientes, et votre volonté parviendra sans doute à concilier ces deux grandes causes, dont l'antagonisme trouble partout les esprits et les consciences.

» La guerre civile qui désole l'Amérique porte une atteinte grave à notre industrie et à notre commerce, nous faisons des vœux ardens pour que ces dissensions aient un terme prochain.

» Le Corps législatif approuve hautement Votre Majesté d'avoir, dans cette crise, et surtout dans le conflit récent entre l'Amérique et l'Angleterre, songé seulement à faire respecter les droits des neutres. Un gouvernement qui prend pour règle invariable le droit et la justice, devient bientôt l'arbitre de la paix du monde.

» Les expéditions en Chine, en Cochinchine et au Mexique ont été entreprises pour venger l'honneur de la France et protéger nos nationaux. Nous souhaitons que ces expéditions lointaines et coûteuses assurent le respect à notre pavillon et ouvrent à notre commerce des débouchés durables.

» L'établissement de Cochinchine, administré dans cet esprit, paraît devoir fournir une large compensation aux sacrifices dont il a été l'objet.

» Sire, si le public s'est ému du chiffre de la dette flottante, c'est faute d'en avoir recherché l'origine et les causes. Le Corps législatif ne peut avoir qu'une opinion favorable sur l'état de nos finances, car il en a toujours minutieusement surveillé l'emploi.

» Le découvert qui existe à pour causes principales les dernières expéditions maritimes et les dégrèvements récemment opérés. Il n'a rien d'inquiétant eu égard à la richesse actuelle du pays.

» L'abandon du droit d'ouvrir des crédits dans l'intervalle des sessions, l'unité dans le contrôle des dépenses, la division nouvelle des budgets forment un système que Votre Majesté a réglé dans le but d'introduire dans les finances de l'Etat plus d'ordre et d'économie; nous avons pleine confiance dans son efficacité, parce qu'il est essentiellement lié à la condition que les virements ne doivent être appliqués qu'à des besoins impérieux et imprévus.

» Nous regrettons comme vous, Sire, la nécessité où se trouve votre gouvernement de remanier et d'aggraver quelques impôts; nous étudierons consciencieusement l'ensemble de ces mesures, en tenant compte des exigences financières et des facultés du pays.

» Il serait à désirer qu'on pût trouver dans l'accroissement normal des revenus et dans la réduction des dépenses improductives le moyen d'équilibrer le budget et de poursuivre l'exécution des travaux publics.

» Vous avez raison d'être persuadé, Sire, que le peuple est trop juste pour faire remonter jusqu'à vous des souffrances passagères dues principalement à des révolutions lointaines et à l'insuffisance des récoltes.

» Il supporte avec courage et résignation le ralentissement du travail et le prix élevé des subsistances en reconnaissant vos constants efforts pour augmenter son bien-être par le développement de la prospérité générale.

» Désireux de seconder vos vœux, le Corps législatif pense que le commerce et les entreprises particulières ne peuvent prendre un grand essor qu'à l'aide de plusieurs conditions: la stabilité dans les lois de douanes et d'impôts,

la réforme de certaines lois commerciales, enfin la suppression des entraves que l'exès de la réglementation oppose aux forces productrices du pays

» Sire, le Corps législatif doit encore vous remercier, cette année, de l'avoir associé plus étroitement à l'examen des finances et des affaires publiques, cette nouvelle initiative resserre de plus en plus les liens qui l'unissent à votre politique.

» Ne laissez pas attrister votre cœur par quelques injustices isolées; les générations qui s'éteignent chaque jour emportent avec elles les vieux préjugés et même les fidélités honorables.

» Toute la France aujourd'hui exalte la modération, la bonté, la justice, la gloire de votre règne. Les oppositions sont impuissantes contre un souverain qui fonde sa grandeur sur ses actes, et puise sa force dans le concours des pouvoirs publics et dans l'affection du pays. »

— La commission relative à une dotation annuelle de 50,000 fr. à accorder au général de division Cousin-Montauban, comte de Palikao, réversible sur la tête de ses enfants mâles et légitimes par ordre de primogéniture, est composée ainsi qu'il suit :

1^{er} bureau, M. Cosserat; 2^e bureau, M. Lélut; 3^e bureau, M. le baron de Jouvenel, 4^e bureau, M. le vicomte de Kervéguen; 5^e bureau, M. le général Lebreton; 6^e bureau, M. le comte Haliez-Claparède; 7^e bureau, M. le marquis d'Andelarre; 8^e bureau, M. Larrubure; 9^e bureau, M. le marquis de Grammont.

Chronique locale.

Les conversions effectuées dans le département du Lot passent déjà le chiffre de 300.

Par arrêté préfectoral du 25 février 1862, M. Combebias (Jean), actuellement adjoint au maire de l'Hospitalet, vient d'être nommé maire de cette commune.

Les opérations relatives à l'examen des tableaux de recensement et de tirage au sort auront lieu, pour les jeunes gens de la classe de 1861, des cantons Nord et Sud de Cahors, les 7 et 8 mars prochain.

Le mardi, 25 mars prochain, il sera procédé à l'adjudication des travaux de réparation du barrage de Mercuès dont les prix ont été augmentés de 20 p. % par décision ministérielle du 22 février courant.

Le montant du projet, qui était de 36,000 fr., a été ainsi porté à 43,000 fr. Le cautionnement à fournir est de 1,050 fr.

On nous écrit de Gramat : Les travaux du chemin de fer sont poussés avec la plus grande activité. Le lot de Gramat est complètement terminé et prêt à recevoir la pose des rails. Le viaduc de Picarel, qui est compris dans les travaux de ce lot, est une magnifique construction, qui fait l'admiration de tous les visiteurs. Ce viaduc a une longueur de 200 mètres et une hauteur de 33 mètres. La bonne et prompt exécution de ce travail d'art témoigne de l'activité et de l'intelligence de l'entrepreneur auquel elle était confiée.

On nous écrit de St-Céré, le 23 février 1862. Monsieur le rédacteur, Une plume éloquente disait, il y a peu de jours, dans les colonnes de votre Journal, tous les détails de la cérémonie funèbre où tous les habitants de St-Céré avaient pleuré leur curé défunt, et frémissante encore du trouble douloureux qu'inspire une tristesse profonde et sincère, elle nous retraçait, en traits de feu, toutes les brillantes qualités, toutes les solides vertus de M. l'abbé Pilaprat.

Aujourd'hui, je viens, imitateur bien osé, vous dire toutes les bonnes espérances, toutes les solides compensations que le nouveau pasteur apporte à ses ouailles avides de bien.

M. l'abbé Malaret, aumônier du couvent de Lacapelle-Marival, vient d'être appelé à la cure de St-Céré, et nous sortons, il y a peu d'instants, de l'Eglise, où ce prêtre vient de recevoir la consécration officielle de son titre.

La cérémonie était présidée par M. le vicaire-général Blaviel, mandataire de Monseigneur de Cahors, pour l'installation de M. le curé.

Un grand concours de fidèles remplissait la vaste et gracieuse église paroissiale, et M. le

vicaire-général, du haut de la chaire apostolique, a présenté au troupeau rassemblé son nouveau pasteur.

Je ne vous dirai pas toutes les éloquentes inspirations qu'a trouvées M. le vicaire-général, il faudrait vous dire toutes les bonnes et sérieuses qualités toutes les vertus solides qu'il a montrées dans l'ecclésiastique qu'il présentait à l'amour de ses enfants : Il a demandé à tous de l'aimer, de l'écouter, de le seconder dans toutes ses œuvres de charité et de religion. Il a dit à tous de l'accueillir comme un père et non comme un maître.

La cérémonie a suivi son cours solennel. M. le Curé a été successivement investi de toutes ses attributions sacerdotales, a reçu la bénédiction épiscopale, et montant en chaire à son tour, il a éloquentement exprimé ses nobles et belles intentions, son ardent désir de suivre la voie bienfaisante tracée par son prédécesseur regretté à tant de titres. M. l'abbé Malaret a prononcé à ce propos de belles paroles. Son âme tendre, son cœur généreux lui ont inspiré les accents les plus éloquentes que puisse trouver une douleur sincère. Les premiers mots qu'il a prononcés ont retracé les saints efforts et les grandes œuvres de son prédécesseur, ses derniers mots soupiraient encore un regret pour le bien aimé défunt, et donnaient à tous l'assurance que le nouveau prêtre ne voulait pas d'autre modèle que son devancier, et tâcherait de se montrer l'héritier de toutes ses vertus. De nouvelles larmes ont coulé, comme aussi de nouvelles misères surgiront encore, que ce saint prêtre saura soulager et encourager. Qu'ils se consolent ceux qui pleurent, qu'ils espèrent toujours, ceux qui souffrent. La charité n'est point morte avec le vénéré M. Pilaprat, elle renaît ardente, active, ingénieuse, discrète avec M. le curé Malaret. Veuillez agréer, etc.

Paul LEBLOND.

On nous écrit de Gourdon : Hier lundi avaient lieu les obsèques de M. Tillol, président du tribunal civil, décédé samedi dernier à la suite d'une courte et cruelle maladie. La population entière accompagnait à leur dernière demeure les restes de cet homme de bien, qui, jeune encore, occupait un rang élevé dans la magistrature, et qui, par sa capacité et son immense érudition, s'était acquis de nombreuses sympathies. M. Glandin, juge d'instruction, a prononcé sur sa tombe quelques paroles bien senties, qui ont ému tous les assistants.

Le 12 de ce mois, la nommée Suzanne Baral, âgée de 63 ans, de St-Denis, près Martel, en passant dans un sentier très étroit pour se rendre sous un abri, près de la Dordogne, afin de lire une lettre de son fils qui est sous les drapeaux, fit une chute et sa tête vint se heurter contre un rocher. Le coup fut si terrible que la mort a été presque instantanée.

Un crime d'infanticide vient d'être découvert dans les environs de Martel. Un enfant nouveau-né a été trouvé mort, le 18 de ce mois, au fond d'une mare.

La justice informe. Vendredi dernier, un affreux accident arrivait sur la route de Cahors à Figeac, entre Vers et Guillot. Un charretier, se rendant à Larroque pour acheter du vin, voulut, à un moment donné, monter sur sa charrette, mais le bâton auquel il se soutenait cassa, et le malheureux tombé sur la route, eut la tête écrasée sous une des roues du charriot. M. le docteur C..., qui passait en ce moment sur la route, fut attiré par les cris des bergers qui prodiguaient leurs soins au malheureux, et constata que la mort avait dû être instantanée.

La voiture de Valence arrivait, suivant son habitude, à huit heures, dimanche au soir, quand le conducteur constata la disparition d'une somme de 1500fr. qu'il avait placée sur l'impériale. Tous les voyageurs furent interrogés; aucun d'eux n'avait vu cet argent. Le conducteur inquiet se remit aussitôt en route, en compagnie d'un autre homme, et tous deux, munis de lanternes, parvinrent heureusement, après bien des recherches, à retrouver, à un k. environ du premier relais, les 1500 fr. intacts.

Dans la nuit du 17 au 18 du courant, un vol de lapins fut commis au préjudice de M. Andurand, au Payrac. Les plus actives recherches ne purent faire découvrir les auteurs de ce vol, que le 23. En effet, les nommés B...

et C... sur qui planaient les soupçons, furent surpris par les agens de police, dimanche dernier, au moment où ils fêtaient avec le produit de leur rapine. Conduit devant M. le commissaire de police, ces jeunes gens ne purent justifier l'acquisition de ces lapins, et pressés de questions, ils avouèrent leurs fautes. B... et C... furent aussitôt conduits à la maison d'arrêt.

Aujourd'hui, vers une heure, a commencé la fameuse promenade des Bœufs Gras. Ces deux ruminants, parés de branches de laurier, de rubans et autres décors, parcouraient majestueusement, tambour en tête, tous les quartiers de la ville, fiers de leur embonpoint, et flattés des honneurs qu'on leur rendait, sans paraître se douter le moins du monde de leur mort prochaine. Ces deux bœufs superbes pèsent ensemble 2,500 kil. et proviennent des domaines de M: Camy, de Lamotge-Fénelon.

Le public est prévenu que, jusqu'au 6 mars prochain, les bureaux destinés à recevoir les déclarations relatives à la conversion, seront ouverts à Paris, au trésor public, et dans les départements, chez les receveurs généraux et particuliers, tous les jours, y compris les dimanches, de neuf heures du matin à quatre heures du soir.

Les demandes d'échange des obligations trentenaires du trésor, contre les rentes 3 0/0 de nouvelle création se font également tous les jours au trésor et aux caisses des recettes générales et particulières.

Les percepteurs des finances sont autorisés à recevoir les titres des rentiers et les demandes de déclarations et à les transmettre sans frais aux recettes générales et particulières.

Les porteurs qui demandent la conversion peuvent se libérer de la soulte en tout ou en partie, sous le bénéfice de l'escompte à 4 p. 0/0 ou se borner à faire leur déclaration; le premier terme de la soulte n'est exigible que le 1^{er} juillet prochain.

Les titulaires de rentes 4 1/2 ou 4 0/0 grevées d'usufruit, sont prévenus que, pour profiter du bénéfice de la conversion, il leur suffit de faire la même déclaration que les autres porteurs, à charge de verser en même temps le montant intégral de la soulte.

Ces déclarations seront reçues, à Paris, au Trésor public, et, dans les départements, aux recettes générales et d'arrondissement.

La substitution, entre les mains des usufruitiers, des titres 3 p. 0/0 nouveaux aux inscriptions 4 1/2 et 4 p. 0/0 converties par suite de cette déclaration, sera faite lorsque ces dernières seront présentées pour le paiement des arrérages.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 23 février 1862.

16 Versements dont 6 nouveaux... 3,024^f »
8 Remboursements dont 4 pour solde. 2,049 70

TAXE DE LA VIANDE. — 5 août 1861.

Bœuf: 1^{re} catégorie, 1^f 05^c; 2^e catégorie, 95^c.
Taureau ou Vache: 1^{re} catég., 85^c; 2^e catég., 75^c.
Veau: 1^{re} catégorie, 1^f 20^c; 2^e catégorie, 1^f 10^c.
Mouton: 1^{re} catégorie, 1^f 45^c; 2^e catégorie 1^f 05^c.

TAXE DU PAIN. — 10 décembre 1861

1^{re} qualité 43 c., 2^e qualité 40 c., 3^e qualité 36 c.
Pour la Chronique locale : A. LAYTOU.

Départements.

Lot-et-Garonne. — Nous annonçons avec plaisir à nos lecteurs qu'un décret impérial en date du 29 janvier dernier, a établi dans la ville d'Agen, chef-lieu de notre département, une Foire aux Bestiaux, qui se tiendra le dernier mercredi de chaque mois.

Nous sommes trop près du jour d'ouverture de cette foire dans le mois courant, pour penser que les éleveurs puissent être en mesure de se rendre mercredi prochain; mais nous avons toute raison de compter sur des réunions importantes, à partir du dernier mercredi du mois de mars. (Journal de Lot-et-Garonne.)

Aveyron. — M. Boby de La Chapelle, arrivé avant hier soir à Rodez, a pris hier la direction de l'administration départementale, et a reçu, dans la journée, la visite et les félicitations des autorités civiles et militaires.

Le soir, à huit heures, le corps de la musique de la ville, dirigé par M. Guise, s'est rendu dans la cour de la Préfecture pour célébrer la bienvenue de notre nouveau Préfet, et a exécuté avec beaucoup d'ensemble l'air national de la Reine Hortense ainsi que plusieurs autres morceaux choisis de son répertoire. M. Boby de La Chapelle, descendant au milieu des

musiciens, les a remerciés en la personne de leur chef par quelques paroles bien senties. (Napoléonien.)

Pyrénées orientales. — On écrit d'Argelès-sur-Mer :

« Une visite fort inattendue, celle d'une superbe baleine, accompagnée de son petit, a mis en émoi nos populations riveraines. L'apparition de ce monstrueux schthyode ne saurait s'expliquer que par la poursuite de quelques baleiniers qui l'ont séparé du troupeau, mais n'ont pu réussir à l'atteindre. C'est un spectacle intéressant que de voir cette énorme masse fendre les eaux avec une vitesse dont on ne la supposerait point capable. Pendant la tempête de la semaine dernière, il était facile de reconnaître, à la vivacité de ses évolutions, que l'énorme poisson se trouvait à l'aise au milieu de la mer en furie. »

Pour la chronique départementale, A LAYTOU

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

Turin, 21 février. — Dans une lettre, Garibaldi déclare que la réunion des membres de la société de Provedimento et des sociétés patriotiques, fixée au 9 mars, peut devenir féconde en excellents résultats, si toutes les sociétés libérales y sont représentées : « Je crois nécessaire, ajoute-t-il, que toutes ces sociétés envoient leurs délégués. Confiant dans le bon sens italien, je m'abstiens de toute recommandation. Avec le programme qui nous a conduit à Palerme et à Naples, avec les grands principes du plébiscite d'octobre 1860, la révolution italienne peut recevoir un glorieux accomplissement. Si je n'étais pas empêché par des circonstances particulières, j'irais moi-même à Gènes, mais j'attendrai à Caprera le résultat dont j'espère pouvoir me réjouir comme italien.

Turin, 21 février. — Les nouvelles de Rome, du 19, annoncent que François II a fait imprimer des bons de 100 francs pour l'emprunt de 5 millions, décrété à Gaète.

On parle ici d'une certaine froideur qui régnerait entre l'ambassadeur de France et la cour pontificale. On ajoute que la santé du pape serait peu affermie.

L'emprunt italien est à 68 70.

BELGIQUE.

Le 21 au soir, une grande fête dansante, précédée d'un concert, a été donnée à Bruxelles par le ministre de France, M. le baron de Talleyrand-Périgord. S. A. R. le comte de Flandres y assistait avec sa suite et d'autres personnes appartenant à la maison du roi et à celle de S. A. R. le duc de Brabant. Parmi les autres invités, on y remarquait plusieurs membres du corps diplomatique, des ministres à portefeuille, des ministres d'Etat, etc. Après le concert, dont la partie vocale était tenue par des artistes de la compagnie italienne et dont la partie instrumentale était confiée à M. de Khatow, les danses ont commencé. L'orchestre était dirigé par M. Sacré.

PRUSSE.

Dresde, 22 février. — Le Journal de Dresde contient aujourd'hui un article sur la question de la réforme fédérale. Par sa réponse, la Prusse a abandonné le terrain de toute réforme commune; la note identique avait pour but de ramener les négociations sur ce terrain. L'irritation de la presse prussienne provient de la situation intérieure de la Prusse; lorsque cette situation se sera éclaircie, des négociations ultérieures sur la réforme fédérale recevront dans ce pays un accueil plus favorable. La réponse de la Prusse à la note identique n'ôte pas toute possibilité de rouvrir les négociations.

POLOGNE.

On mande des frontières de Pologne : Le 15 mars, les conseils de districts et les conseils municipaux entreront en fonctions dans tout le royaume. Jeudi, l'archevêque a visité l'hôpital et l'hospice des pauvres israélites.

RUSSIE.

Un décret accorde aux immigrants la libération de l'impôt et de la conscription, ainsi que l'exercice libre de leur religion. Des promesses spéciales ont été faites aux Ménonites. Il a été pourvu également à la législation et à la validité des contrats d'immigration.

AMÉRIQUE.

L'armée fédérale vient d'obtenir un nouveau succès en s'emparant du fort Henry. Ce fort est situé sur la rive droite du Tennessee, à quelques milles au-dessous des frontières de l'Etat du même nom, et à 35 milles au-dessus de Saducah. Le général Tilghman commandait la place. Les travaux de défense et la forteresse étaient armés de dix-sept mortiers et de vingt canons.

Le fort s'est rendu à deux heures de l'après-midi, après une vive résistance. Le combat, qui a duré une heure vingt minutes, a été engagé par sept canonnières des Etats-Unis, et particulièrement par le Cincinnati, l'Essex et le Saint-Louis. Le Cincinnati a tiré 125 coups de canon et a reçu 31 projectiles de l'ennemi. Un seul homme a été tué. Le Saint-Louis a tiré 110 coups et n'est nullement endommagé. L'Essex a été désemparé après la dixième décharge. Il y a eu à bord 22 tués; la plupart échaudés à mort. Le capitaine Porter a été bien échaudé, mais pas si dangereusement. Deux généraux, deux capitaines et cent soldats ont été faits prisonniers par les fédéraux. Le pont du chemin de fer de Memphis à l'Ohio, à 15 milles au-dessus du fort, a été occupé par eux.

GRECE.
Les dépêches confirment la nouvelle d'une insurrection militaire à Nauplie; le mouvement a éclaté le 13 et, si nous en croyons les avis qui nous sont transmis de Constantinople, à la date du 20, c'est le premier régiment d'infanterie qui a donné le signal de l'insurrection. Des officiers, prisonniers, auraient été délivrés et la cavalerie en garnison à Argos se serait jointe au mouvement.

La ville de Nauplie, qui fut jusqu'en 1834 la capitale du nouveau royaume de Grèce, est située sur le golfe de ce nom et fut jadis le port d'Argos. Elle est défendue par une citadelle et des murailles très fortes. Cette dernière circonstance ajoute à la gravité de l'insurrection, puisqu'elle lui offre les moyens de prolonger sa résistance.

Le Roi, d'après une dépêche de Trieste, a manifesté l'intention de se transporter à Corinthe et d'y concentrer les troupes. Corinthe n'est qu'à environ quarante kilomètres de Nauplie; des forces ont été dirigées contre cette ville; elles sont commandées par le général Hahn; mais avant de recourir aux moyens de compression armée, le Gouvernement a voulu user de la conciliation et un officier d'état major, M. Karaiskakis, a été envoyé vers les insurgés pour tenter de les ramener au devoir.

La dépêche de Constantinople indique que le mouvement a un caractère anti-dynastique; mais les nouvelles de Trieste portent que les exigences des rebelles se borneraient à obtenir un changement de ministère dans le sens de l'opposition, et la convocation d'une assemblée nationale, chargée de réformer la constitution.

La Gazette officielle de Munich, du 24 février, mande d'Athènes: « La population est animée du meilleur esprit, ainsi que les troupes envoyées vers Nauplie; ces dernières ont battu les rebelles sous les murs de Nauplie. La plupart des insurgés qui se trouvent encore à Nauplie sont découragés. »

Pour extrait: A. LAYTOU.

Paris.

24 février.

Hier, à cinq heures du soir, une foule prodigieuse bordait des deux côtés la rue de Rivoli, depuis la place de la Concorde jusqu'aux Tuileries, pour voir rentrer LL. MM. de la promenade et les acclamer.

Aujourd'hui, dans les 89 départements de l'Empire a commencé simultanément la grande opération du tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1861, nés en 1841, pour la formation du contingent annuel.

Le journal *Le Monde*, vient d'être condamné dans les personnes de M. Tacconnet, son propriétaire et gérant, et M. Barrier, son rédacteur, à un mois de prison chacun et 1,000 fr.

d'amende, pour injures et diffamations contre des ecclésiastiques italiens, envers lesquels les dits Tacconnet et Barrier, sont en outre solidairement condamnés à 1,000 fr. de dommages.

L'inauguration du cours de M. Redan a été troublée au collège de France, par des manifestations tumultueuses et contradictoires. Le nouveau professeur est parvenu cependant à faire sa leçon, dont la fin s'est paisiblement passée. La police a opéré plusieurs arrestations.

Dans son audience d'hier, La Cour Impériale de Paris a confirmé le jugement qui condamne pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement, MM. Pelletan et Lament Lapp. Le premier, à trois mois d'emprisonnement et 2,000 fr. d'amende; le deuxième, à deux mois de la même peine et 2,000 fr. d'amende.

Nous avons annoncé que S. Em. le cardinal-archevêque de Paris avait adressé au clergé de son diocèse, ainsi qu'aux établissements religieux, l'invitation de profiter ou de s'assurer le bénéfice de la conversion, pour les rentes 4 1/2 p. 0/0 qu'ils possèdent.

Nous sommes en mesure d'affirmer que dix évêques ont partagé le même sentiment et ont *proprio motu*, adressé les mêmes invitations tant au clergé qu'aux fabriques d'églises et aux communautés religieuses. Ce sont les évêques de Saint-Lô, d'Arras, de Metz, de Chartres, d'Amiens, de Rennes, de Dijon, d'Evreux, de La Rochelle, de Rodez.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Faits divers.

La Conférence des avocats, présidée par M. Rumeau, bâtonnier de l'ordre, a discuté la question suivante:

La reconnaissance d'un enfant, faite dans un acte de naissance par un individu qui indique pour mère une femme dont il est le parent au degré prohibé, est-elle entièrement nulle, comme reconnaissance d'une filiation incestueuse?

M. George Dugabé a fait le rapport; M. Prestat a plaidé pour l'affirmative; M. Lignières a défendu l'opinion contraire; M. Gorguon a conclu comme ministère public. La Conférence a adopté l'affirmative. (*Journal de Toulouse.*)

On mande d'Alger le 19 février: Ce soir, à 6 heures un quart, un météore lumineux et considérable a traversé l'horizon d'Alger, se dirigeant du Nord-Est au Sud-Ouest. Dans le milieu de son trajet il s'est partagé en deux parties puis en trois, avant de disparaître dans l'espace, laissant sur son passage une vive lumière d'un vert très clair. C'est un des bolides les plus remarquables qui aient été observés ici, d'autant plus qu'il faisait jour encore lors de son apparition, tandis que de semblables phénomènes ne se voient ordinairement qu'à la nuit.

On lit dans le *Moniteur*:

« Le gouvernement de Sa Majesté Britannique a bien voulu étendre aux lettres que les sous-officiers, soldats et matelots, faisant partie de notre corps expéditionnaire au Mexique, sont dans le cas d'échanger avec la mère-patrie par la voie d'Angleterre et des paquebots anglais, le bénéfice de la modération de taxe dont jouissent les lettres que les soldats et marins anglais expédient ou reçoivent au moyen des mêmes paquebots. Par suite de cette offre libérale du gouvernement de Sa Majesté Britannique, l'Empereur a rendu, le 12 de ce mois, un décret qui réduit à 20 centimes par 7 grammes 1/2 en cas d'affranchissement, et à 30 centimes par 7 grammes 1/2 en cas de non affranchissement, la taxe des lettres pour les sous-officiers, et soldats ou matelots français, acheminées au moyen des services britanniques. Ce décret réduit à 50 centimes, en cas d'affranchissement, et à 60 centimes, en cas de non-affranchissement, la taxe des lettres des ou pour les officiers de terre ou de mer faisant parti du corps expéditionnaire français au Mexique qui sont transmises par la même voie. »

Pour extrait: A. LAYTOU.

BULLETIN FINANCIER.
BOURSE DE PARIS.
25 février.

| | | | |
|--------------------------|--------|--------|-----|
| Au comptant: | | | |
| 3 pour 100 | 70 50 | » 45 | » » |
| 4 1/2 pour cent | 100 40 | » 40 | » » |
| Obligations du Trésor .. | 460 | » 1 25 | » » |
| Banque de France | 3100 | » 40 | » » |

26 février.

| | | | |
|--------------------------|--------|--------|------|
| Au comptant: | | | |
| 3 pour 100 | 70 50 | » » | » » |
| 4 1/2 pour 100 | 100 55 | » 15 | » » |
| Obligations du Trésor .. | 462 50 | » 2 50 | » » |
| Banque de France | 3080 | » » | » 20 |

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

- Naissances.*
- 23 février. Alboys (Véronique).
 - 23 — Labro (Paul-Gabriel).
 - 24 — Bladinières (Louise).
 - 24 — Boyé (Pierre).
 - 25 — Besançon (Marie).
 - 25 — Roucanières (Marie).
 - 26 — Andral (Alfred-Célestin).
- Mariages.*
- 25 — Combarieu (Antoine), tailleur d'habits, et Ronssel (Elisabeth), sans profession.
 - 25 — Croizet (Jean), cultivateur, et Second (Marguerite), sans profession.
 - 26 — Rolles (Blaise), charpentier, et Dauliac (Marie-Antoinette), sans profession.
- Décès.*
- 23 — Carrié (Jean), propriétaire, 72 ans.
 - 24 — Deltheil (Miquel), cultivateur, 56 ans.
 - 24 — Lacombe (Françoise), marchande, célibataire, 65 ans.
 - 25 — Barry (Marie), 24 mois.
 - 25 — Pergot (Théop.-Marie-Armand) 44 mois.
 - 26 — Merly (Rose-Alix), 20 mois.

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

RHUMES, GRIPPE, Mal de GORGE.
La vogue universelle dont jouissent le SIROP et la PATE de NAFÉ de DELAGRENIER, est fondée sur leur puissante efficacité contre les Rhumes, la Grippe et les irritations de poitrine, et sur l'approbation de 50 médecins des hôpitaux de Paris.

VINAIGRE de toilette COSMACÉTI
supérieur par son parfum et ses propriétés *lénitives et rafraichissantes*. — Dépôts chez les bons Parfumeurs.

PURGATIF de DESBRIÈRE.
Composé avec la magnésie pure, le CHOCOLAT DESBRIÈRE purge parfaitement et sans irriter. C'est le meilleur DÉPURATIF dans les affections chroniques; pris de temps en temps, il expulse la BILE et les humeurs qui séjournent dans les viscères. — Dépôts dans toutes les pharmacies. (Se défier des contrefaçons.)

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX

Plus de feu! 40 ans de succès!
Le *Liniment-Boyer-Michel* d'Aix (Provence), remplace le feu sans trace de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écartes, molettes, faiblesses de jambes etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Cahors, Vinel, ph., et les princ. pharm^s du dép^t.

C'est demain jeudi qu'auront lieu les expériences publiques du FOURNEAU GAZOGÈNE, chez M. Lourmet rue Fénélon.

Le succès qu'ont obtenu, l'année dernière, auprès de ses abonnés, les splendides gravures des tableaux de M. Ingres:

HENRI IV ET SES ENFANTS, FRANÇOIS 1^{er} CHEZ LÉONARD DE VINCI.
à engagé l'Administration à en acheter un autre tirage; ces gravures sont donc remises aux abonnés contre 5 fr.; les deux prises dans les bureaux. Pour ceux des abonnés qui ont déjà ces primes, l'Administration offre les deux belles gravures d'après Paul Delaroche:

JANE GREY, — LORD STRAFFORD.
L'Administration ayant traité pour un nombre considérable de ces épreuves, peut les donner au prix de 7 francs les deux, prises dans les bureaux (dans le commerce, elles se sont toujours vendues 80 fr.). Faire l'éloge de ces primes, dues au burin de nos meilleurs artistes, serait superflu. Tout le monde connaît les tableaux qu'elles reproduisent et les soins que la Maison GOUPIE, qui en fait le tirage, apporte aux exemplaires sortant de ses magasins.

LE MONDE ILLUSTRÉ
paraît tous les samedis, en 16 pages grand in-4^o, dont 8 de gravures; imprimé avec luxe, enrichi de dessins exécutés par les meilleurs artistes, il se recommande par la moralité et le choix de ses articles littéraires. Son ambition est d'être non-seulement le journal le meilleur marché parmi les recueils illustrés, publiant des dessins d'actualité, mais de rester, par la supériorité de son exécution, le vrai journal de la famille, l'album de l'époque contemporaine.

En feuilletant la collection du MONDE ILLUSTRÉ, on recompose jour par jour l'histoire de ces dernières années. Ce genre de publication est devenu un besoin, et bientôt, comme en Angleterre, il n'y aura plus une seule famille qui n'ait son journal illustré. Plus que tout autre le MONDE ILLUSTRÉ aura contribué à ce progrès par son grand tirage (36,000 exemplaires par semaine) et son extrême bon marché.

PRIX de L'ABONNEMENT au MONDE ILLUSTRÉ
24 fr. pour un an. — 14 fr. pour six mois.
6 fr. pour trois mois.

Un abonnement d'un an et les primes de HENRI IV et FRANÇOIS 1^{er} (prises dans les bureaux)..... F. 26
Un abonnement d'un an et les gravures de JANE GREY et LORD STRAFFORD (prises dans les bureaux).... F. 28
Un abonnement d'un an et les quatre gravures (prises dans les bureaux)..... F. 33
Ajouter 2 fr. pour recevoir ces gravures à domicile, franco et parfaitement emballées.

Les bureaux de vente et d'abonnement, qui étaient boulevard des Italiens, 15, sont transférés boulevard des Italiens, 22. A L'AGENCE GÉNÉRALE D'ABONNEMENT À TOUTS LES JOURNAUX.
L'Administration est 13, rue Bréda.

On s'abonne en envoyant un bon sur Paris ou un mandat de poste à l'ordre du Directeur, ou même des timbres poste, et chez les principaux libraires.

Une des branches les plus intéressantes de la science médicale à la portée

DES GENS DU MONDE
Traité pratique des Maladies urinaires
Et de toutes les infirmités qui s'y rattachent, chez l'homme et chez la femme.

8^{me} édition, 1 vol. de 900 pages, enrichi de 314 FIGURES D'ANATOMIE, Par le D^r JOZAN, profess. spécial de pathologie uro-génitale, 182, r. de Rivoli. Maladies contagieuses. Rétrécissements. Catarrhe de vessie. Gravelle. Pierre. Stérilité. Debilité. Pertes. Maladies des femmes. Traitement. Préservatifs.

Prix: 5 fr.; poste, 6 fr., sous doub. envel., chez l'auteur D^r JOZAN, 182, r. de Rivoli; MASSON, libraire, 26, r. de l'ancêtre-Camille, et les princ. libr. de Paris, des départem. et de l'étranger.

Du même auteur: D'une cause fréquente et peu connue

D'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ
Cet ouvrage, qui contient les causes, les symptômes, les complications, la marche et le traitement de cette insidieuse maladie, est précédé de considérations générales sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine et sur le problème de la population, avec des observations de guérison. 1 vol. de 600 pages.

Prix: 5 fr.; par la poste, 6 fr., double enveloppe. — Les MALADES peuvent se TRAITER EUX-MÊMES sans préparer les remèdes chez LEUR PHARMACIEN. — TRAITEMENTS, CONSULTATIONS de midi à 2 heures, et PAR CORRESPONDANCE. (Affranchir.)

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL
de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix.
Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines, etc., etc.

10 fr. le flacon, n^o 10 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement.

Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

AVIS
Les locataires de M. Capdeville, rue St-André, sont priés de ne solder le montant de leur location qu'à lui-même.
M. Capdeville ne paie pas les dettes de sa femme.

AVIS
Le sieur St-Sevey, conducteur en retraite, — à Cahors, — a l'honneur d'informer le Public qu'il se chargera, comme par le passé, de faire tous les plans, devis pour construction et réparation de toute nature. Il offre de conduire lui-même les travaux, à Cahors et dans le département.

BROSSE VOLTA-ÉLECTRIQUE
du Docteur HOFFMANN (de Berlin).

Pour la guérison sûre et rapide des RHUMATISMES, PARALYSIES, CONGESTIONS, MIGRAINE, ASTHME, NEVROSES, et de toutes les souffrances de l'organisme au moyen de l'électricité CONTINUE (sans secousses ni douleurs).

Les autorités dans les sciences physique et médicale ont attesté la puissance thérapeutique de cet appareil dont l'usage rend immédiatement la CHALEUR, la SENSIBILITÉ, le MOUVEMENT et ravive bientôt les forces d'assimilation et d'élimination sans lesquelles BIEN-ÊTRE, SANTÉ, tout déperit.

Très simple, très maniable, la **BROSSE VOLTA-ELECTRIQUE** est le plus complet et le moins coûteux des appareils connus.

Dépôt général, à Paris, chez L. BRANDUS, boulevard Bonne-Nouvelle, 53.

Prix: 20 francs pour Paris.
50 CENTIMES EN PLUS POUR RECEVOIR FRANCO EN PROVINCE ET ALGÉRIE.
On expédie en France seulement contre mandat sur la poste et non contre remboursement.

A LA VILLE DE CAHORS
HABILLEMENTS
CONFECTIONNÉS
SABRIÉ, M^d TAILLEUR

A l'honneur de prévenir le public qu'arrivant à la fin de la saison, il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront satisfaites; elles pourront s'habiller à des prix très-modérés.

Ses Magasins sont situés rue de la Mairie, 6, à l'entre-sol.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE
J. U. CALMETTE, A CAHORS.

L'Art de découvrir les **SOURCES**, par M. l'abbé Paramelle, 2^e édition, 1 vol. in-8^o..... 5 fr.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.